

Objet : *Nouvelles délégations du Kenya,
de l'Inde et des Philippines*

**Chers Confrères, Sœurs
et Laïcs de la Famille Orioniste**

Deo gratias !

Au début de l'Année Mariale Orioniste, avec une immense joie, j'annonce que le 12 mars prochain, *Dies Natalis* de notre père Fondateur, à Tortona, dans le Sanctuaire de la Garde, à 17 heures, on donnera officiellement la constitution de trois nouvelles délégations générées par la Délégation « Mère de l'Église ». Ce sont :

- **Délégation « Immaculée Conception de Marie »**, composée des religieux des communautés situées sur le territoire des **Philippines** (actuellement : Payatas, Montalban et Lucena) et des religieux originaires de cette Nation se trouvant dans d'autres communautés de la Congrégation, selon la liste en annexe ; son siège sera à Montalban ;
- **Délégation « Notre Dame de la Santé »**, formée des religieux des communautés situées sur le territoire de l'**Inde** (actuellement : Bangalore, Kollam, Vangalapalli et Gauribidanur) et des religieux originaires de cette Nation se trouvant dans d'autres communautés de la Congrégation selon la liste en annexe ; son siège sera à Bangalore ;
- **Délégation « Notre Dame du Rosaire »**, formée par les religieux des communautés situées sur le territoire du **Kenya** (actuellement : Nairobi, Kaburugi, Kandisi, Gaitu et Nyadorera) et des religieux originaires de cette Nation se trouvant dans d'autres communautés de la Congrégation selon la liste en annexe ; son siège sera à Nairobi.

La **Délégation « Mère de l'Église »**, par conséquent, reste formée des religieux des communautés situées sur les territoires de l'**Angleterre-Irlande**, des **États-Unis** et de la **Jordanie** ; son siège sera transféré de Rome à Londres.

C'est un moment important et plein de sens pour la Petite Œuvre de la Divine Providence. Nous serons à Tortona, près du corps de Don Orione, pour remercier la Providence Divine qui, en 2006, a inspiré la constitution de la Délégation « Mère de l'Église ». Celle-ci unissait deux délégations territoriales ayant leur siège à Londres (*Notre Dame de Westminster*) et à Boston (*Reine de l'Univers*) aux prometteuses présences missionnaires dans des nations géographiquement très éloignées les unes des autres (Kenya, Philippines, Jordanie et Inde), mais qui avaient la langue anglaise comme seconde expression linguistique commune. Avec le temps, cette solution s'est révélée efficace, répondant bien aux besoins et aux attentes de la Congrégation. En particulier, on a constaté une croissance vocationnelle et structurelle dans les nations missionnaires des Philippines, de l'Inde et du Kenya, de manière à promouvoir également une collaboration solidaire avec les autres nations, de plus ancienne tradition orioniste.

Maintenant, les nations missionnaires demandent une nouvelle solution de gestion pour qu'elles continuent à croître, surtout du point de vue charismatique, avec une plus forte responsabilisation des confrères qui y résident, afin qu'ils deviennent les protagonistes de leur chemin de fidélité à Don Orione. Un aspect sans doute positif, en outre, sera que ces nouvelles réalités auront une représentativité plus significative dans les différents organismes de communion et de participation de la Congrégation, en particulier, dans le Chapitre Général.

Pour chaque Délégation, on rédigera un Statut, auquel suivra un Règlement, qui permettra de définir les domaines dans lesquels ces nouvelles réalités juridiques pourront se mouvoir en autonomie ou devront dépendre plus directement de la Curie Générale selon ce que stipulent nos Constitutions : *« La Délégation est constituée par un groupe de communautés et de maisons en situations particulières. Elle est gouvernée par un Supérieur avec des pouvoirs délégués par le Directeur général. Elle est érigée par le Directeur général avec l'approbation de son Conseil et dépend directement de lui. »* (Art. 210)

Certains domaines continueront à être en commun et seront gérés avec le consentement du Directeur Général, tels que, par exemple, l'ouverture de nouvelles communautés, la formation, l'échange des religieux entre une nation et l'autre et l'économie.

Voici donc mon invitation : que tous, en présence ou spirituellement, dans la prière, soient avec moi le 12 mars, dans le Sanctuaire « Notre Dame de la Garde », à 17 heures, devant la relique du corps de Saint Louis Orione, notre Père Fondateur, pour la lecture des décrets de constitution des nouvelles délégations.

À cette date, on donnera également le coup d'envoi à la consultation pour la nomination des supérieurs délégués et des conseillers. Les délégations seront opérationnelles à partir du 29 juin 2024 et, comme le veut la tradition, naîtront sous le patronage de la Vierge Marie, invoquée avec des titres significatifs pour chaque réalité.

Nous sommes dans l'année dédiée à la Mater Dei ; je demande à Elle, Mère Providence, d'accompagner notre chemin et de faire en sorte que l'acte de constitution des trois délégations, donne une nouvelle vitalité à notre service missionnaire dans les terres philippines, indiennes et kényanes, ainsi qu'à susciter un enthousiasme vocationnel et charismatique sur le territoire nord-américain, britannique, irlandais et jordanien. Prions ensemble pour que tous ceux qui sont plus directement impliqués dans la réalisation de ce projet de Famille, puissent mettre la communion et le bien de la Congrégation au-dessus de tout désir ou besoin personnel. Par conséquent, tous à Tortona, avec le cœur, avec la prière et, si possible, aussi avec la présence physique, au Sanctuaire « Notre Dame de la Garde », le 12 mars 2024, à 17 heures.

Aux confrères qui sont sur les territoires des délégations, je demande de vivre la journée dans la prière et la fête, en organisant des célébrations liturgiques et des événements communautaires qui expriment la joie d'un passage qui scelle un développement significatif au sein de la Petite Œuvre de la Divine Providence.

Fraternellement dans le Seigneur,


P. Tarcisio Vieira
Directeur général

